

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2420

3 octobre 2008

### SOMMAIRE

Alpinor Holding S.à r.l. ....	116114	Mafex Holding S.A. ....	116118
ALPINOR INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF) ....	116114	Majestic Holdings S.à r.l. ....	116124
Alvisse Parc Hôtel S.A. ....	116125	Matcolux S.A. ....	116129
An Schmatten S.à.r.l. ....	116120	Meltemi Investments S.A. ....	116120
Ansea S.A. ....	116159	Merrill Lynch German Hotel Investment Holdings S.à r.l. ....	116124
Apax Boston A S.à r.l. ....	116134	Merrill Lynch Luxembourg Investments S.à r.l. ....	116160
Applus Automotive Technology Luxembourg Sàrl ....	116127	Milagro Holding S.A. ....	116122
Arlys ....	116130	Oksiushka S.A. ....	116160
AV-Holding S.A. ....	116119	Patrimoine & Finance S.à r.l. ....	116126
AV-Invest S.A. ....	116119	Praseme S.à r.l. ....	116131
Axel Assets Management S.A. ....	116133	Pré-Vert s.c.i. ....	116153
Baker & Norton Associates S.A. ....	116126	ProLogis France CXVIII S.à r.l. ....	116154
Capital & Services S.A. ....	116120	ProLogis France CXVII S.à r.l. ....	116147
CCP II Dusseldorf S.à.r.l. ....	116123	ProLogis France CXVI S.à r.l. ....	116142
Compagnie Financière de Placements ..	116128	Puracap S.A. ....	116123
Cronos Invest ....	116121	Sagetec S.A. ....	116133
F.12 Menuiseries Classic ....	116118	SCADAgrou GP S.à r.l. ....	116131
Figie Luxembourg S.A. ....	116120	Sesostris Invest S.à r.l. ....	116122
Filam International Holding S.A. ....	116121	SN Mediation Services S.A. ....	116124
Helux S. à r.l. ....	116128	Société de Services au Bâtiment S.A. ...	116125
Honeywell Europe Finance Limited - Luxembourg Branch ....	116117	SPS Reinsurance S.A. ....	116123
Honeywell Hungary Finance Ltd. - Luxembourg Branch ....	116122	Thomas Becker - Architekturbüro S.à r.l. ....	116121
Illinois Investments S.A. ....	116115	Tweety S.A. ....	116118
Immologic S.A. ....	116159	Vulcano Holding S.à r.l. ....	116116
Les Cottages du Sud S.A. ....	116119	VULCANO INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF) ....	116116
LuxAvi S.A. ....	116153		

**ALPINOR INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF),  
(anc. Alpinor Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 100.384.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "ALPINOR HOLDING S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.384, constituée suivant acte reçu le 31 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 618 du 16 juin 2004.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis GALIOTTO, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

2) Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société relative à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "ALPINOR INVESTHOLDING S. à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

4) Modification subséquente du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

116115

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "ALPINOR INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société prend la dénomination de "ALPINOR INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF) et la forme de société à responsabilité limitée."

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN; R. GALIOTTO; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1<sup>er</sup> août 2008. Relation LAC/2008/32116. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008120199/211/76.

(080139721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

**Illinois Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.217.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on July 24th, 2008*

- The resignations of the companies FIDIS S.à r.l as Director and Chairman of the Board of Directors and the companies DMC S.à r.l and LOUV S.à r.l as Directors are accepted.

- Mrs Betty PRUDHOMME, born on January 30th, 1960 professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Mrs Saliha BOULHAIS, born on June 7th, 1966, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and Mr Marc LIMPENS, born on February 2nd, 1951 professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg are appointed as new Directors in their replacement. Their mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2011.

For true copy

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 24 juillet 2008*

- Les démissions de la société FIDIS S.à r.l de son mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, de même que les sociétés DMC S.à r.l et LOUV S.à r.l de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- Madame Betty PRUDHOMME, employée privée, née le 30 janvier 1960 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Saliha BOULHAIS, employée privée, née le 7 juin 1966, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, né le 2 février 1951, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés comme nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leur mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Certifié conforme  
ILLINOIS INVESTMENTS S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008121406/795/32.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04780. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

**VULCANO INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF),  
(anc. Vulcano Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.545.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "VULCANO HOLDING S.à R.L." ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.545, constituée suivant acte reçu le 18 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 455 du 26 avril 2003.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis GALIOTTO, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

2) Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société relative à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "VULCANO INVESTHOLDING S. à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

4) Modification subséquente du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "VULCANO INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société prend la dénomination de "VULCANO INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF) et la forme de société à responsabilité limitée."

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN; R. GALIOTTO; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1<sup>er</sup> août 2008. Relation LAC/2008/32120. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008120210/211/77.

(080139934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

**Honeywell Europe Finance Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.577.

(Société mère: Honeywell Europe Finance Limited)

Le mandat de la gérante de la succursale, Madame Cathy ROLLIN, étant venu à terme au 30 juin 2008, il a été décidé de nommer comme nouveau gérant de la succursale, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008 et pour une période illimitée:

- Monsieur Luc SUNNEN, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, demeurant au 62, avenue Victor Hugo, L-1750, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008121081/799/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06382. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080140685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

**Mafex Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 41.330.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/9/08.

Signature.

Référence de publication: 2008120841/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02784. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080140048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

**Tweety S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 60.486.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/9/08.

Signatures.

Référence de publication: 2008120842/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02725. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080140047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

**F.12 Menuiseries Classic, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 122.917.

*Convention de cession de parts sociales*

ENTRE LES SOUSSIGNES:

1. Monsieur Steve MOLITOR, directeur, né à Luxembourg, le 18 mai 1970, demeurant à L-1815 Luxembourg, 209, rue d'Iltzig

ci-après dénommé le cédant, d'une part,

et

2. Monsieur Amandio SIMOES, menuisier, né à Montemar-O-Velho (Portugal), le 15 juillet 1965, demeurant à L-9186 Stegen, 5 Folkendengerstrooss

ci-après dénommé le cessionnaire, d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit:

Le cédant détient 51 (cinquante et une) parts sociales de la société à responsabilité limitée «F.12 MENUISERIES CLASSIC», ayant son siège social à 4-6, rue des 3 Cantons à L-3980 Wickrange ci-après dénomme la Société.

Il a été convenu ce qui suit:

1. Le cédant cède au cessionnaire qui accepte les 51 (cinquante et une) parts sociales qu'il détient sur la Société au prix de 6.375,- € (six mille trois soixante-quinze euros).

2. Le prix de cession sera payé en date d'aujourd'hui, dont la réception est confirmée par la signature de la présente.

3. Le cédant fera procéder aux formalités légales de publicité de cette cession.

4. La présente convention s'appliquera de plein droit aux ayants cause des parties.

5. Les termes de la présente convention sont régis par la loi luxembourgeoise.

6. Après cession, la répartition des parts sociales est la suivante: le cessionnaire détient 100 % des parts sociales.

7. En cas de différent quant à la validité de la présente convention ou de son exécution, la partie la plus diligente peut demander, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'autre partie co-contractante que le litige soit soumis à arbitrage selon le règlement de la Chambre de Commerce de Luxembourg.

Chaque partie doit nommer son arbitre dans un délai de 15 jours dès réception de la lettre recommandée avec accusé de réception à défaut de nomination, la partie la plus diligente s'adressera au président de la Chambre de Commerce. Le refus de la lettre vaut réception.

Les arbitres ainsi nommés, choisiront un tiers arbitre qui présidera le tribunal.

Le siège du tribunal arbitral est à Luxembourg; les parties respecteront le principe du contradictoire et s'interdiront de contacter directement et individuellement les arbitres.

Fait à Wickrange en autant d'exemplaires que de parties, le 12 septembre 2008.

Steve E. MOLITOR / Amandio SIMOES

*Le cédant / Le cessionnaire*

Référence de publication: 2008121379/8356/41.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06776. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080140956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

---

**AV-Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.779.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/9/08.

*Signature.*

Référence de publication: 2008120843/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05299. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080140046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

---

**AV-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.796.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/9/08.

*Signature.*

Référence de publication: 2008120862/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05296. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080140045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

---

**Les Cottages du Sud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 111.716.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/9/08.

*Signature.*

Référence de publication: 2008120873/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05287. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080140039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

---



**An Schmatten S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.  
R.C.S. Luxembourg B 128.386.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/09/2008.

Pour AN SCHMATTEN S.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008121556/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04452. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080141198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

---

**Figie Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 123.817.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/9/08.

Signature.

Référence de publication: 2008120876/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05286. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080140037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

---

**Meltemi Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 95.871.

Le bilan rectificatif au 31/12/2006 (rectificatif du dépôt du bilan 2006 déposé le 13 mai 2008 no L080068282.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120880/587/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00955. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080140073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

---

**Capital & Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 124.481.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Capital & Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2008120889/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05649. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080140317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

---



**Thomas Becker - Architekturbüro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 6, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 121.647.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/09/2008.

*Pour THOMAS BECKER - ARCHITEKTURBÜRO S.à.r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008121557/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02083. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

**Filam International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.446.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Michel LENOIR. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

FILAM INTERNATIONAL HOLDING S.A.

G. GUISSARD / M. LENOIR

*Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008121075/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05306. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

**Cronos Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 91.889.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 20 juin 2008*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Patrick Wagenaar, Jean-Michel Gelhay, Alain Léonard et Donald Villeneuve en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009,
2. de réélire KPMG Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

*Pour CRONOS INVEST*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent domiciliataire*

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

*Directeur / Sous-Directeur*

Référence de publication: 2008121207/34/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03645. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

**Milagro Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.679.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Olivier OUDIN. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg le 26 mai 2008.

*Le Conseil d'Administration*

B. PARMENTIER / P. STANKO

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008121078/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05311. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080140681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

**Sesostris Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.018.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 26 août 2008*

Il ressort des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 26 août 2008:

- que Mme Betty PRUDHOMME, Mme Céline BONVALET et Mme Saliha BOULHAIS ont démissionné de leurs postes de gérant de la Société.

- qu'en conséquence les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux gérants du Conseil de Gérance:

\* Mme Stephanie BECKER, née le 1<sup>er</sup> janvier 1974, à Bergisch Gladbach (Allemagne), demeurant professionnellement au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

\* Mme Ulrike SACHS, née le 14 décembre 1967, à Ravensburg (Allemagne), demeurant professionnellement au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

\* M. Carlo SCHLESSER, né le 30 août 1951, à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 16 septembre 2008.

*Pour SESOSTRIS INVEST S.à r.l.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

*Signatures*

Référence de publication: 2008121079/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05313. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080140682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

**Honeywell Hungary Finance Ltd. - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.177.

(Société mère: Honeywell Hungary Finance Asset Management Limited Liability Company)

Le mandat de la gérante de la succursale, Madame Cathy ROLLIN, étant venu à terme au 30 juin 2008, il a été décidé de nommer comme nouveau gérant de la succursale, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008 et pour une période illimitée:

- Monsieur Luc SUNNEN, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, demeurant au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 17 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008121083/799/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06384. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

---

**CCP II Dusseldorf S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.949.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008121671/7241/11.

(080141097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

---

**Puracap S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.285.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 10 juillet 2008*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Madame Bertrand Vanthournout

Monsieur Peter Deriemaeker

Monsieur Lambert Schroeder

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

Deloitte S.A.

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2008.

*Pour la société PURACAP S.A.*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008121084/682/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05245. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

---

**SPS Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.398.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 9 septembre 2008*

L'Assemblée Générale du 9 septembre 2008 nomme comme nouvel Administrateur de la société pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle de la société devant se tenir en 2009, pour les comptes clôturés au 31 décembre 2008:

Monsieur Fabrice FRERE, employé privé, né le 24 mai 1973 à Uccle (Belgium), de nationalité luxembourgeoise, résidant professionnellement à L-2015 LUXEMBOURG, 19, rue de Bitbourg.

Pour la société SPS REINSURANCE S.A.  
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008121087/682/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05248. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

---

**SN Mediation Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 121, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 123.343.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008121693/203/10.

(080140918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

---

**Merrill Lynch German Hotel Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 127.790.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 juin 2008*

En date du 16 juin 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Mark Stephen FENCHELLE de son mandat de gérant de la Société avec effet au 16 juin 2008;

- de nommer Madame Teodora CIOTA, née le 3 janvier 1975 à Medias, Roumanie, ayant comme adresse professionnelle: 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 16 juin 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John Michael KATZ
- Monsieur Michel RAFFOUL
- Monsieur Guy HARLES
- Madame Teodora CIOTA

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

*MERRILL LYNCH GERMAN HOTEL INVESTMENT HOLDINGS S.À R.L.*

Signature

Référence de publication: 2008121217/250/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05945. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

---

**Majestic Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 223.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.608.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 19 mars 2008*

En date du 19 mars 2008, l'assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Guy Harles de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 19 mars 2008,

116125

- de nommer Monsieur Doeke van der Molen, né le 1<sup>er</sup> mars 1969 à Hengelo, Pays-Bas ayant comme adresse professionnelle 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 19 mars 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Majestic Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008121218/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04932. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

---

**SSB, Société de Services au Bâtiment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 60.645.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 18 juin 2008 que

L'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour une durée indéterminée:

- Monsieur GRUNDMANN Laurent, né le 28 novembre 1963 à Longeville les Metz (France), administrateur, demeurant à F-54800 FRIAUVILLE, 98 ter, Grand-rue,

- Madame AMBROSI Isabelle, née le 25 novembre 1965 à Jarny (France), administrateur, demeurant à F-54800 FRIAUVILLE, 98 ter, Grand-rue,

- Monsieur AMBROSI Thierry, né le 20 décembre 1960 à Briey (France), administrateur, demeurant à F-54800 LABRY, 4, rue Colombo,

L'assemblée a révoqué de son poste de commissaire aux comptes:

- Monsieur BINSFELD Francis, exerçant à Colmar-Berg.

Et a élu en son remplacement pour une durée indéterminée:

- Monsieur AMBROSI Italo, né le 20 mai 1938 à Razimet (France), demeurant à F-54800 LABRY, 21, rue Morel.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008121220/1123/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02706. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

---

**Alvisse Parc Hôtel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 120, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 135.387.

Il résulte de décisions de l'actionnaire unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008 que:

- Monsieur Octave Alvisse a démissionné de ses fonctions d'administrateur unique de la Société avec effet immédiat;

- Monsieur Jean Claude Alvisse, né le 6 janvier 1948 à Luxembourg, résidant au 92, rue des 7 Arpents, L-1139 Luxembourg, a été nommé administrateur unique de la Société, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

116126

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

*Pour Alvisse Parc Hôtel S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008121221/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04933. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080140539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

**Baker & Norton Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 89.777.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
tenue au siège social de la société en date du 27 juin 2008, à 13.00 heures*

*Délibérations*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. De transférer le siège social de la société vers L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

Pour extrait conforme

Pour publication et réquisition

Monsieur Frédéric Deflorenne

Référence de publication: 2008121328/5863/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05641. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080140971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

**Patrimoine & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselsborn.

R.C.S. Luxembourg B 66.733.

L'an deux mille huit, le cinq août.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Joseph DELREE, expert-comptable, demeurant à L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselsborn.
- 2) EAST & WEST FINANCES S.A., avec siège social au 2A/46, route d'Eselsborn, L-9706 Clervaux, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Joseph DELREE, préqualifié.

Lesdits comparants, és-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seules associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "PATRIMOINE & FINANCE S.à r.l.", R.C. B N ° 66 733, ayant son siège social à Clervaux, constituée sous la dénomination de FLYING YACHT MANAGEMENT GmbH, suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 930 du 23 décembre 1998.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le même notaire en date du 18 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 776 du 24 juillet 2003.

- Le capital social de la Société est fixé à quinze mille vingt-cinq euros (EUR 15.025,-), représenté par six cent et une (601) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Résolution à prendre conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 2) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 25.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 15.025,- à EUR 40.025,- par la création et l'émission de 1.000 actions nouvelles.
  - Libération en espèces.
- 3) Réduction du capital social à concurrence de EUR 15.025,- par absorption de pertes par annulation de 601 actions de la Société.

4) Modification subséquente de l'article 6 des statuts (le 2<sup>ième</sup> alinéa étant supprimé).

5) Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2007 adopté par l'Assemblée Générale ordinaire en date du 10 juillet 2008 et en se référant à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide de ne pas procéder à une dissolution de la Société, mais de continuer les opérations nonobstant la situation économique et financière de la Société et la perte dépassant le capital social.

*Deuxième résolution*

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de EUR 25.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 15.025,- à EUR 40.025,- par la création et l'émission de 1.000 parts sociales nouvelles.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social.

Elles ont été entièrement libérées moyennant un apport en espèces, de sorte que le montant de EUR 25.000,- est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

Le capital social de la Société est réduit à concurrence de EUR 15.025,- par absorption de pertes au 31 décembre 2007 et par annulation de 601 actions de la Société.

La réalité de ces pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par un bilan au 31 décembre 2007, lequel bilan, après signature ne varietur, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

*Quatrième résolution*

En conséquence des deux résolutions qui précèdent l'article 6 des statuts de la Société (le 2<sup>ième</sup> alinéa étant supprimé) est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille (25.000,-) euros (EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces ou par apport en nature."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. DELREE et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2008. LAC/2008/33715. - Reçu cent vingt-cinq euros, Eur 0,5% = 125,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008121254/5770/67.

(080140834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

---

**Applus Automotive Technology Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 42.213.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue de manière extraordinaire en date du 5 septembre 2008*

Il résulte, entre autres, du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière Extraordinaire en date du 5 septembre 2008, au siège social de la société sous rubrique que:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Marco TONDT de son mandat de gérant de la Société.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer au poste de gérant de la Société pour une durée indéterminée M. Christian BUGNARD, ingénieur, né le 19.11.1953, à Charmey, Suisse, demeurant à L-6718 Grevenmacher, 30 Rue des Caves.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 8 septembre 2008.  
Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008121232/1729/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05933. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

**Compagnie Financière de Placements, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 31.470.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 27 octobre 2000 entre:

- Société domiciliée: COMPAGNIE FINANCIERE DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg B 31.470

et

- Domiciliataire: Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg B 28.967

a pris fin avec effet au 27 décembre 2007.

Fait à Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008121396/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04762. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

**Helux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5550 Remich, 31, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 138.387.

Im Jahre zweitausendundacht, am neunten September.

Vor dem Notar Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Herr Joachim BACH, Installateur und Heizungsbauer, geboren in St. Ingbert (Deutschland) am 20. Januar 1971, wohnhaft in D-66424 Homburg, Storchenstraße 31;

2. Herr Jörg RODENBUSCH, Kaufmann, geboren in Merzig (Deutschland) am 7. August 1973, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Buchenstraße 19;

3. Herr Stephan ADAMS, Installateur und Heizungsbauer, geboren in Wadern (Deutschland) am 26. Juni 1976, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Nelkenstraße 8.

Diese Kompargenten erklären, dass sie alleinige Inhaber sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Helux S.à r.l." mit Sitz in L-5550 Remich, 31, rue de Macher, sind. Diese Gesellschaft wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 16. April 2008, gegründet und ist im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 1342 vom 31. Mai 2008, veröffentlicht. Die Statuten der Gesellschaft wurden seither noch nicht abgeändert.

Die Gesellschaft hat ein Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (100.- EUR), welche vollständig eingezahlt sind und wie folgt gehalten werden:

1) Herr Joachim BACH, vorbenannt, einunddreissig Anteile: . . . . .	31
2) Herr Jörg RODENBUSCH, vorbenannt, siebenundvierzig Anteile: . . . . .	47
3) Herr Stephan ADAMS, vorbenannt, siebenundvierzig Anteile: . . . . .	47
GESAMT: einhundertfünfundzwanzig Anteile: . . . . .	125

Die Kompargenten bitten den Notar folgendes zu beurkunden:

116129

*Erster Beschluss*

Im Einverständnis der Gesellschafter tritt vorbenannter Herr Stephan ADAMS, mit Wirkung zum heutigen Tage, einunddreissig Komma fünf (31,5) seiner ihm zugehörigen Anteile an Herrn Joachim BACH, vorbenannt, ab, welcher dies annimmt.

Des weiteren tritt vorbeannter, Herr Stephan ADAMS im Einverständnis der Gesellschafter, mit Wirkung zum heutigen Tage, seine ihm zugehörigen fünfzehn Komma fünf (15,5) Anteile an Herrn Jörg RODENBUSCH ab, welcher dies annimmt.

Der Abtretungspreis wird nach Errichtung gegenwärtiger Urkunde ausgezahlt.

Diese Abtretung wird im Namen der Gesellschaft durch die beiden hier vertretenen Geschäftsführer, Herrn Stephan ADAMS und Herrn Jörg RODENBUSCH, vorbenannt, ausdrücklich angenommen.

Infolge dieser Abtretungen werden die einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile der Gesellschaft für kurze Zeit zu zweiundsechzig Komma fünf Anteilen (62,5) durch Herrn Joachim BACH und zu zweiundsechzig Komma fünf Anteilen (62,5) durch Herrn Jörg RODENBUSCH, vorbenannt, gehalten.

*Zweiter Beschluss*

Infolge des vorhergehenden Beschlusses und damit die zwei Gesellschafter Herr Joachim BACH und Herr Jörg RODENBUSCH jeder 50% der Anteile der Gesellschaft halten, wird beschlossen die Anzahl der Anteile und deren Nominalwert abzuändern, sodass das Gesellschaftskapital von nun an zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.-EUR) beträgt und in einhundert Anteile (100) zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR) eingeteilt ist.

Demzufolge sind die einhundert Anteile von nun an wie folgt gezeichnet:

- 1) Herr Joachim BACH, vorbenannt: 50 Anteile;
- 2) Herr Jörg RODENBUSCH, vorbenannt: 50 Anteile.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 4 der Statuten wie folgt geändert:

„ **Art. 4.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125.-EUR).“

*Dritter Beschluss*

Der Rücktritt des technischen Geschäftsführers Herr Stephan ADAMS, vorbenannt, wird angenommen und demselben wird Entlastung für seine bisherige Tätigkeit erteilt.

Zum neuen technischen Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer, wird Herr Michael DREUBE, Installateur und Heizungsbauer, geboren am 29. September 1959 in Essen-Kray (Deutschland), wohnhaft in D-66798 Wallerfangen, Marienweg 21, gewählt.

Die Gesellschaft wird nach aussen rechtsgültig durch die individuelle Unterschrift einer der Geschäftsführer verpflichtet.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: J. BACH, J. RODENBUSCH, S. ADAMS, M. DREUBE et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2008, LAC/2008/37113. — Reçu douze euros (12.- €).

*Le receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008121257/5770/70.

(080140873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

**Matcolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4393 Pontpierre, 68, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.555.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

116130

Luxembourg, le 23/09/2008.

Pour MATCOLUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008121558/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05332. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

**Arlys, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.429.

L'an deux mil huit, le vingt-quatre juillet.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société à responsabilité limitée «MAZE», dont le siège social est sis à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire soussigné le 9 septembre 2005, et inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-110554,

Ici représentée par Monsieur Benoît de BIEN, consultant, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz,

Laquelle comparante, telle que représentée, a exposé au notaire ce qui suit:

- que la société «ARLYS» Sàrl a été constituée suivant acte reçu par le Notaire soussigné, Maître Anja HOLTZ, en date du 22 mai 2008, publié aux Annexes du Mémorial du 8 juillet 2008 numéro 1681,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,00- EUR.)- entièrement libéré et divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125-EUR) chacune,

- que la comparante, telle que représentée, est le seul associé représentant l'intégralité du capital de la société privée à responsabilité limitée «ARLYS», dont le siège social est sis à L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités.

Ensuite la comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1.Cession de toutes les parts sociales de «MAZE» Sàrl à Monsieur Francis Nicholas HOOGEWERF, demeurant à L-1118 Luxembourg, 19 rue Aldringen.

2.Transfert du siège social de L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités vers L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen et la modification subséquente de l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

3. Démission du gérant unique, Monsieur Benoît de BIEN et nomination d'un nouveau gérant unique.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Cession de parts*

La société MAZE Sàrl prédésignée cède par les présentes la totalité de ses parts sociales de la société ARLYS Sàrl à Monsieur Francis Nicholas HOOGEWERF, né à Minehead (GB), le 12 février 1941, avec adresse professionnelle à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen,

lequel est ici représenté par Monsieur Benoît de Bien, ci-avant qualifié, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 21 juillet 2008 à Luxembourg et annexée au présent acte, lequel par son représentant accepte.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour. Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Est intervenu aux présentes, Monsieur Francis Nicholas HOOGEWERF, prénommé, lequel déclare accepter la prédite cession.

Il déclare encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société «ARLYS» Sàrl.

*Prix*

Le prix de la cession a été réglé entre parties antérieurement aux présentes. Approbation des cessions de parts

Monsieur Benoît DE BIEN, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la société déclare accepter lesdites cessions au nom de la société «ARLYS» Sàrl conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite, l'associé actuel de la société à responsabilité limitée «ARLYS» Sàrl a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

116131

*Première résolution*

L'associé décide, en conséquence de la cession de parts ci avant de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune, réparties comme suit:

- Francis Nicholas HOOGEWERF, cent parts . . . . .	100
Total: cent parts . . . . .	100.»

*Seconde résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège de la société de L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen et modifie en conséquence l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Troisième résolution*

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Benoît de BIEN, gérant, et lui donne décharge pour son mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'associé unique nomme Monsieur Francis Nicholas HOOGEWERF, né à Minehead (GB), le 12 février 1941, avec adresse professionnelle à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, en tant que nouveau gérant unique. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 1<sup>er</sup> août 2008 - WIL/2008/709. — Reçu douze euros = 12 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008121260/2724/77.

(080140906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

**SCADAGroup GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. Praseme S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.263.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of August.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Hutton Collins GP III Limited, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland, with company number SC339442

hereby represented by Me Gaël CASTEX, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 8th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party's proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, declares that it is the sole shareholder of Praseme S. à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 140.263, incorporated by deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 14 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1945 of August 8th, 2008. The articles of association of the Company have not been amended since then.

The appearing party, represented as stated hereabove, recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

116132

*Agenda:*

1. Change of the Company's name from "Praseme S. à r.l." to "SCADAgrou GP S.à r.l.";
2. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company, so as to reflect the resolution taken under item 1 hereabove;
3. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from "Praseme S.à r.l." to "SCADAgrou GP S.à r.l.".

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to amend article 4 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 4.** The private limited liability Company will have the name SCADAgrou GPS à r.l."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Hutton Collins GP III Limited, avec siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Ecosse, avec comme numéro de société SC339442

ici représentée par M<sup>e</sup> Gaël CASTEX, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 août 2008,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare qu'elle est l'associé unique de Praseme S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 140.263, constituée suivant acte passé par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 juillet 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1945 du 8 août 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît avoir été entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de "Praseme S.à r.l." en "SCADAgrou GP S.à r.l.";
2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution prise ci-dessus;
3. Divers.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de "Praseme S.à r.l." en "SCADAgrou GP S.à r.l.".

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 4 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société à responsabilité limitée aura la dénomination SCADAgrou GP S.à r.l."

116133

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué à environ 900,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute,

Signé: G. CASTEX, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2008. Relation: LAC/2008/33659. — Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008121264/206/93.

(080141260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

**Axel Assets Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.845.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/09/2008.

Pour AXEL ASSETS MANAGEMENT S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008121559/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05331. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

**Sagetec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 65.919.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 août 2008*

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Madame Denise VERVAET, employée privée, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Madame Sabrina COLLETTE, employée privée, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Elle nomme aux fonctions de commissaire aux comptes Fiduciaire Glacis S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 18a, boulevard de la Foire.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

L'assemblée décide de fixer le siège social au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008121278/506/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU06030. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

**Apax Boston A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 28.581.357,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.361.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of the month of August.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared Apax WW Nominees Limited, a limited liability company with registered office at 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, registered with the UK Companies House under number 04693597, duly represented by M<sup>e</sup> Elisabeth ADAM, attorney at law, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 22nd August 2008, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of, and holding all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in, Apax Boston A S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 3rd July 2008 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1994 on 16th August 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items listed below.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of twenty-eight million five hundred sixty-eight thousand eight hundred and fifty-seven Euro (€28,568,857) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to twenty-eight million five hundred eighty-one thousand three hundred and fifty-seven Euro (€ 28,581,357) by the issue of twenty-eight million five hundred sixty-eight thousand eight hundred and fifty-seven (28,568,857) shares of a nominal value of one Euro (€1) each against the contribution by the Sole Shareholder of all the one hundred and one (101) shares it holds in Apax Boston (Gibraltar) Limited ("Gibco 1"), a company incorporated under the laws of Gibraltar, with registered office at 57/63, Line Wall Road, Gibraltar and registered with the Registrar of Companies under number 101 179, (the "Contribution in Kind"); approval of the valuation of the Contribution in Kind at one hundred forty-two million eight hundred forty-three thousand eight hundred and ninety-six Euro and ninety-one cents (€ 142,843,896.91); approval of the allocation of two million eight hundred fifty-eight thousand one hundred and thirty-five Euro and seventy cents (€ 2,858,135.70) to the legal reserve account and one hundred eleven million four hundred sixteen thousand nine hundred and four Euro and twenty-one cents (€ 111,416,904.21) to the share premium account.

2) Restructuring of the issued share capital of the Company by creating two types of shares, i.e. the ordinary shares and the preferred shares and by dividing the preferred shares into nine different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H and I, and reclassification of the twenty-eight million five hundred eighty-one thousand three hundred and fifty-seven (28,581,357) existing shares as follows:

Class of Shares	Number of Shares
Ordinary shares . . . . .	12,500
Class A Preferred shares . . . . .	3,174,321
Class B Preferred shares . . . . .	3,174,317
Class C Preferred shares . . . . .	3,174,317
Class D Preferred shares . . . . .	3,174,317
Class E Preferred shares . . . . .	3,174,317
Class F Preferred shares . . . . .	3,174,317
Class G Preferred shares . . . . .	3,174,317
Class H Preferred shares . . . . .	3,174,317
Class I Preferred shares . . . . .	3,174,317
TOTAL . . . . .	<u>28,581,357</u>

3) Determination of the rights attached to each class of shares and subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.



Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

*First Resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of twenty-eight million five hundred sixty-eight thousand eight hundred and fifty-seven Euro (€ 28,568,857) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to twenty-eight million five hundred eighty-one thousand three hundred and fifty-seven Euro (€ 28,581,357) by the issue of twenty-eight million five hundred sixty-eight thousand eight hundred and fifty-seven (28,568,857) shares of a nominal value of one Euro (€ 1) each against the contribution in kind of one hundred and one (101) shares held in Gibco 1 by the Sole Shareholder to the Company (the "Gibco 1 Shares").

Proof of the transfer of the Gibco 1 Shares constituting the Contribution in Kind was shown to the Company.

The value of the Gibco 1 Shares has been further assessed by the board of managers of the Company in a report dated 21st August 2008.

The conclusion of such report reads as follows: "In view of the above, the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind being all the shares in issue in Gibco 1 amounts to at least one hundred forty-two million eight hundred forty-three thousand eight hundred and ninety-six Euro and ninety-one cents (€ 142,843,896.91), being at least equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company (against the Contribution in Kind)."

Pursuant to the above, the Sole Shareholder resolved to value the Contribution in Kind at one hundred forty-two million eight hundred forty-three thousand eight hundred and ninety-six Euro and ninety-one cents (€ 142,843,896.91) and to issue twenty-eight million five hundred sixty-eight thousand eight hundred and fifty-seven (28,568,857) shares to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder further resolved to allocate the balance between the value of the Contribution in Kind and the aggregate nominal value of the shares newly issued of amounting to one hundred fourteen million two hundred seventy-five thousand and thirty-nine Euro and ninety-one cents (€ 114,275,039.91) to the legal reserve account in the amount of two million eight hundred fifty-eight thousand one hundred and thirty-five Euro and seventy cents (€2,858,135.70) and to the share premium account in the amount of one hundred eleven million four hundred sixteen thousand nine hundred and four Euro and twenty-one cents (€ 111,416,904.21).

*Second Resolution*

The Sole Shareholder resolved to restructure the issued share capital of the Company by creating two types of shares, i.e. the ordinary shares and the preferred shares and by dividing the preferred shares into nine different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H and I, and to reclassify the twenty-eight million five hundred eighty-one thousand three hundred and fifty-seven (28,581,357) existing shares as follows:

Class of Shares	Number of Shares
Ordinary shares . . . . .	12,500
Class A Preferred shares . . . . .	3,174,321
Class B Preferred shares . . . . .	3,174,317
Class C Preferred shares . . . . .	3,174,317
Class D Preferred shares . . . . .	3,174,317
Class E Preferred shares . . . . .	3,174,317
Class F Preferred shares . . . . .	3,174,317
Class G Preferred shares . . . . .	3,174,317
Class H Preferred shares . . . . .	3,174,317
Class I Preferred shares . . . . .	3,174,317
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>28,581,357</b>

*Third Resolution*

The Sole Shareholder resolved to attribute to each class of shares the rights as described in the amended article 5 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

**" Art. 5. Share capital - Repurchase.**

5.1 - Subscribed share capital

The Company's corporate capital is fixed at twenty-eight million five hundred eighty-one thousand three hundred and fifty-seven Euro (€28,581,357) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and three million one hundred seventy-four thousand three hundred and twenty-one (3,174,321) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), three million one hundred seventy-four thousand three hundred and seventeen (3,174,317) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), three million one hundred seventy-four thousand three hundred and seventeen (3,174,317) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), three million one hundred seventy-four thousand three hundred and seventeen (3,174,317) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), three million one hundred seventy-four thousand three hundred and seventeen (3,174,317) class

E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), three million one hundred seventy-four thousand three hundred and seventeen (3,174,317) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), three million one hundred seventy-four thousand three hundred and seventeen (3,174,317) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), three million one hundred seventy-four thousand three hundred and seventeen (3,174,317) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares") and three million one hundred seventy-four thousand three hundred and seventeen (3,174,317) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"), together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares and the Class H Preferred Shares, the "Preferred Shares", representing a total of twenty-eight million five hundred eighty-one thousand three hundred and fifty-seven (28,581,357) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a "Share" or the "Shares".

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

## 5.2 - Repurchase

5.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es).

5.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each Share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5.2.3 - Each class of Preferred Shares gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article:

\* The period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2008 Interim Accounts (the "Class A Period");

\* The period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2009 Interim Accounts (the "Class B Period");

\* The period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2010 Interim Accounts (the "Class C Period");

\* The period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2011 Interim Accounts (the "Class D Period");

\* The period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2012 Interim Accounts (the "Class E Period");

\* The period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2013 Interim Accounts (the "Class F Period");

\* The period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2014 Interim Accounts (the "Class G Period");

\* The period for Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2015 Interim Accounts (the "Class H Period"); and

\* The period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class 12016 Interim Accounts (the "Class I Period").

5.2.4 - In the event a class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class I Period and the classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 5.2.3 shall come in the order of Class A to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.2.5 - In the case of redemption of a class of Preferred Shares, the holders of such class of Preferred Shares shall receive, for each of their shares held in such Class, the Cancellation Value Per Share calculated as follows: nominal value per Preferred Share to be cancelled plus the Available Amount divided by the number of Preferred Shares in issue in the class of Preferred Shares to be repurchased and cancelled, provided that the general meeting of shareholders may decide to limit the Cancellation Value per Share to the Available Cash per Share, increased if so expressly decided by the general meeting by other readily distributable assets of the Company.

Any amendments to the present article 5.2 shall be subject to the unanimous decision of the general shareholders' meeting (if any) to be held with a 100% quorum of all Shares in issue.

### 5.3 - Share premium

Any available share premium amount shall be distributable.

### 5.4 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 10 of these articles of association and within the limits provided for by article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### 5.5 - Voting rights - Distributions

Each Share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article 5, each Share shall rank *pari passu* with every other Share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

### 5.6 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative toward the Company.

### 5.7 - Definitions

**Available Amount** Means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or of the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

**Available Cash** Means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

**Available Cash Per Share** Means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

**Cancellation Value Per Share** Has the meaning ascribed to it in article 5.2.5.

**Class A Interim 2008 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares.

**Class B Interim 2009 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares.

**Class C Interim 2010 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares.

**Class D Interim 2011 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares.

**Class E Interim 2012 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares.

**Class F Interim 2013 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares.

**Class G Interim 2014 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares.

**Class H Interim 2015 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares.

**Class I Interim 2016 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares.

**Class Period** Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period and Class I Period.

**Interim Accounts** Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

**Interim Account Date** Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

*Capital duty exemption*

Insofar as the contribution of the Gibco 1 Shares results in the Company acquiring 100% of the shares in Apax Boston A (Gibraltar) Limited, a company with its registered office located in a State member of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971 and requests to benefit from an exemption of the capital duty.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at seven thousand five hundred euro (€ 7,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu Apax WW Nominees Limited, une limited liability company ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, inscrite auprès du UK Companies House sous le numéro 04693597, dûment représentée par M<sup>e</sup> Elisabeth DAM, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 août 2008, étant l'associé unique (l'« Associé Unique ») détenant toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans Apax Boston A S.à r.l. (la « Société »), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée en date du 3 juillet 2008 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1994 du 16 août 2008.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour repris ci-dessous.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de vingt-huit millions cinq cent soixante-huit mille huit cent cinquante-sept Euros (€ 28.568.857) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) à vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt un mille trois cent cinquante-sept Euros (€ 28.581.357) par l'émission de vingt-huit millions cinq cent soixante-huit mille huit cent cinquante-sept (28.568.857) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€1) chacune en contrepartie d'un apport par l'Associé Unique de toutes les cent une (101) parts sociales qu'il détient dans Apax Boston A (Gibraltar) Limited («Gibco 1»), une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et inscrite auprès du Registrar of Companies sous le numéro 101 179 (l'«Apport en Nature»); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à cent quarante-deux millions huit cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt seize Euros et quatre-vingt onze cents (€ 142.843.896,91); approbation de l'allocation de deux millions huit cent cinquante-huit mille cent trente-cinq Euros et soixante-dix cents (€2.858.135,70) au compte de la réserve légale et cent onze millions quatre cent seize mille neuf cent quatre Euros et vingt et un cents (€ 111.416.904,21) au compte prime d'émission.

2) Restructuration du capital social émis de la Société en créant deux types de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires et les parts sociales privilégiées et en divisant les parts sociales privilégiées en neuf classes de parts sociales différentes, à savoir les classes A, B, C, D, E, F, G, H et I et reclassification des vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt un mille trois cent cinquante-sept (28.581.357) parts sociales existantes comme suit:

Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales
Parts sociales ordinaires . . . . .	12.500
Parts sociales privilégiées de classe A . . . . .	3.174.321
Parts sociales privilégiées de classe B . . . . .	3.174.317
Parts sociales privilégiées de classe C . . . . .	3.174.317
Parts sociales privilégiées de classe D . . . . .	3.174.317
Parts sociales privilégiées de classe E . . . . .	3.174.317
Parts sociales privilégiées de classe F . . . . .	3.174.317
Parts sociales privilégiées de classe G . . . . .	3.174.317
Parts sociales privilégiées de classe H . . . . .	3.174.317
Parts sociales privilégiées de classe I . . . . .	3.174.317
TOTAL . . . . .	28.581.357

3) Détermination des droits attachés à chaque type et classe de parts sociales et modification conséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de vingt-huit millions cinq cent soixante-huit mille huit cent cinquante-sept Euros (€ 28.568.857) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) à vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt un mille trois cent cinquante-sept Euros (€ 28.581.357) par l'émission de vingt-huit millions cinq cent soixante-huit mille huit cent cinquante-sept (28.568.857) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune en contrepartie de l'apport en nature de cent une (101) parts sociales détenues dans Gibco 1 par l'Associé Unique à la Société (les «Parts Sociales de Gibco 1»).

Preuve du transfert des Parts Sociales de Gibco 1 constituant l'Apport en Nature a été montrée à la Société.

La valeur Parts Sociales de Gibco 1 a en outre été évaluée par le conseil de gérance de la Société dans un rapport daté du 21 août 2008.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature, représentant toutes les parts sociales émises dans Gibco 1, s'élève à au moins cent quarante-deux millions huit cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt seize Euros et quatre-vingt onze cents (€ 142.845.896,91), étant au moins égal au prix de souscription des parts sociales devant être émises par la Société (en contrepartie de l'Apport en Nature)».

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique a décidé d'évaluer l'Apport en Nature à cent quarante-deux millions huit cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt seize Euros et quatre-vingt onze cents (€ 142.843.896,91) et d'émettre vingt-huit millions cinq cent soixante-huit mille huit cent cinquante-sept (28.568.857) parts sociales à l'Associé Unique.

L'Associé Unique a également décidé d'allouer le solde entre la valeur de l'Apport en Nature et la valeur nominale totale des parts sociales nouvellement émises s'élevant à cent quatorze millions deux cent soixante-quinze mille trente-neuf Euros et quatre-vingt onze cents (€ 114.275.039,91) au compte de la réserve légale pour un montant de deux millions huit cent cinquante-huit mille cent trente-cinq Euros et soixante-dix cents (€ 2.858.135,70) et au compte prime d'émission pour un montant de cent onze millions quatre cent seize mille neuf cent quatre Euros et vingt et un cents (€ 111.416.904,21).

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de restructurer le capital social émis de la Société en créant deux types de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires et les parts sociales privilégiées et en divisant les parts sociales privilégiées en neuf classes de parts sociales différentes, à savoir les classes A, B, C, D, E, F, G, H et I et de reclassifier les vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt un mille trois cent cinquante-sept (28.581.357) parts sociales existantes qui seront détenues comme suit:

Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales
Parts sociales ordinaires . . . . .	12.500
Parts sociales privilégiées de classe A . . . . .	3.174.321
Parts sociales privilégiées de classe B . . . . .	3.174.317
Parts sociales privilégiées de classe C . . . . .	3.174.317
Parts sociales privilégiées de classe D . . . . .	3.174.317
Parts sociales privilégiées de classe E . . . . .	3.174.317
Parts sociales privilégiées de classe F . . . . .	3.174.317
Parts sociales privilégiées de classe G . . . . .	3.174.317
Parts sociales privilégiées de classe H . . . . .	3.174.317
Parts sociales privilégiées de classe I . . . . .	3.174.317
TOTAL . . . . .	28.581.357

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'attribuer à chaque type de parts sociales les droits tels que décrits dans l'article 5 modifié des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

**« Art. 5. Capital Social - Rachat.**

**5.1 - Capital social souscrit**

Le capital social de la Société est fixé à vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt un mille trois cent cinquante-sept Euros (€28.581.357) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent vingt et une (3.174.321) parts sociales privilégiées de classe A (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe A"), trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent dix-sept



(3.174.317) parts sociales privilégiées de classe B (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe B"), trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent dix-sept (3.174.317) parts sociales privilégiées de classe C (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe C"), trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent dix-sept (3.174.317) parts sociales privilégiées de classe D (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe D"), trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent dix-sept (3.174.317) parts sociales privilégiées de classe E (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe E"), trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent dix-sept (3.174.317) parts sociales privilégiées de classe F (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe F"), trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent dix-sept (3.174.317) parts sociales privilégiées de classe G (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe G"), trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent dix-sept (3.174.317) parts sociales privilégiées de classe H (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe H"), trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent dix-sept (3.174.317) parts sociales privilégiées de classe I (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe I"), (ensemble avec les Parts Sociales Privilégiées de Classe A, les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les Parts Sociales Privilégiées de Classe D, les Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G et les Parts Sociales Privilégiées de Classe H, les «Parts Sociales Privilégiées»), représentant un total de vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt un mille trois cent cinquante-sept (28.581.357) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après «Part Sociale» ou «Parts Sociales».

Au moment où et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société sera une société unipersonnelle au sens de l'Article 179(2) de la Loi; dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, seront applicables, ceci permettant que chaque décision de l'associé unique et que chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devront être établis par écrit.

## 5.2 - Rachat

5.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette(ces) classe(s).

5.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de Parts Sociales faisant partie des classes de Parts Sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des Parts Sociales des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

5.2.3 - Chaque classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit à ses détenteurs, au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe est soumise conformément au présent article.

\* La période pour les Parts Sociales Privilégiées A correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2008 de Classe A (la "Période de Classe A");

\* La période pour les Parts Sociales Privilégiées B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2009 de la Classe B (la "Période de Classe B");

\* La période pour les Parts Sociales Privilégiées C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2010 de la Classe C (la "Période de Classe C");

\* La période pour les Parts Sociales Privilégiées D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2011 de la Classe D (la "Période de Classe D");

\* La période pour les Parts Sociales Privilégiées E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2012 de la Classe E (la "Période de Classe E");

\* La période pour les Parts Sociales Privilégiées F correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2013 de la Classe F (la "Période de Classe F");

\* La période pour les Parts Sociales Privilégiées G correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2014 de la Classe G (la "Période de Classe G");

\* La période pour les Parts Sociales Privilégiées H correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2015 de la Classe H (la "Période de Classe H"); et

• La période pour les Parts Sociales Privilégiées I correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe H et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2016 de la Classe I (la "Période de Classe I").

5.2.4 - Dans le cas où une classe de Parts Sociales Privilégiées n'aurait pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Classe concernée, les détenteurs de cette classe pourront prétendre, dans le cas du rachat et de l'annulation de celle-ci, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui commencera le jour suivant la dernière Période de la Classe (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période qui précède immédiatement celle d'une autre classe) et se terminera à la Date des Comptes Intérimaires des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette classe de Parts Sociales Privilégiées, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe I, et les classes de Parts Sociales Privilégiées qui n'auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur Période, selon l'article 5.2.3 se succéderont dans l'ordre de la Classe A à la Classe I (dans la mesure où elles n'auraient pas été rachetées et annulées entretemps).

5.2.5 - Dans le cas du rachat d'une classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette classe de Parts Sociales Privilégiées percevront, pour chacune des parts sociales qu'ils détiennent dans cette Classe, la Valeur d'Annulation par Part Sociale calculée comme suit: la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la classe de Parts Sociales Privilégiées devant être rachetée et annulée, sous réserve que l'assemblée générale des associés décide de limiter la Valeur d'Annulation par Part Sociale aux Sommes Disponibles par Part Sociale, augmenté, par décision expresse de l'assemblée générale, de tout autre actif de la Société prêt à être distribué.

Toute modification au présent article 5.2 devra faire l'objet d'une décision unanime de l'assemblée générale des associés (le cas échéant) qui devra se tenir avec un quorum de 100% des Parts Sociales émises.

#### 5.3 - Prime d'émission

Toute prime d'émission disponible est distribuée.

#### 5.4 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés; conformément à l'article 10 des présents statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### 5.5 - Droits de vote - Distributions

Chaque Part Sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Privilégiée, confère un droit de vote identique et chaque détenteur de Parts Sociales; un droit de vote proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'il détient. A moins que ce ne soit prévu au présent article 5, chaque Part Sociale aura un rang pari passu équivalent à toute autre Part Sociale et confèrera à son détenteur des droits égaux quant à toute distribution de dividendes.

#### 5.6 - Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers la Société, alors qu'un seul propriétaire par Part Sociale n'est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 5.7 - Définitions

**Montant Disponible** Signifie (sans double comptes) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés (i) moins les résultats, si positifs, de toutes pertes (pertes reportées y compris) exprimées de manière positive moins toute prime d'émission et réserves librement distribuables et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des statuts déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).

**Sommes Disponibles** Signifie toutes les sommes détenues par la Société (autres que les sommes déposées sur des comptes à terme avec une maturité supérieure à six (6) mois), tout instrument ou obligation monétaires fongibles, et toute créance qui dans l'opinion du conseil de gérance de la Société seront payées à la Société à court terme, moins toute dette de la Société payable à moins de six (6) mois déterminée sur la base des Comptes Intérimaires de la Période de la Classe concernée (ou Nouvelle Période, selon le cas).

**Somme disponible par Part Sociale** Signifie pour chaque classe de Parts-Sociales, les Sommes Disponibles divisées par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la classe devant être rachetée ou annulée.

**Valeur d'Annulation par Part Sociale** Porte le sens qui lui est attribué à l'article 5.2.5.

**Comptes Intérimaires 2008 de Classe A** Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe A.

**Comptes Intérimaires 2009 de Classe B** Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe B.

**Comptes Intérimaires 2010 de Classe C** Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe C.

**Comptes Intérimaires 2011 de Classe D** Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe D.



**Comptes Intérimaires 2012 de Classe E** Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe E.

**Comptes Intérimaires 2013 de Classe F** Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe F.

**Comptes Intérimaires 2014 de Classe G** Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe G.

**Comptes Intérimaires 2015 de Classe H** Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe H.

**Comptes Intérimaires 2016 de Classe I** Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe I.

**Période de la Classe** Signifie Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D, Période de la Classe E, Période de la Classe F, Période de la Classe G, Période de la Classe H et Période de la Classe I.

**Comptes Intérimaires** Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

**Date des Comptes Intérimaires** Signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées concernée, étant entendu que cette date ne peut être une date postérieure au dernier jour du troisième mois de la première année suivant la date de début de la période concernée."

#### *Exemption du droit d'apport*

Dans la mesure où l'apport des Parts Sociales de Gibco 1 résulte en ce que la Société acquiert 100% des actions dans Apax Boston A (Gibraltar) Limited, une société ayant son siège social situé dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 et demande à bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à sept mille cinq cents euros (€ 7.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Adam, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 29 AOÛT 2008, Relation: EAC/2008/11218. — Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur ff. (signé): N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 septembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008121262/219/483.

(080140894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

#### **ProLogis France CXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.591.

#### STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifth day of September.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Developments BV, a limited liability company, organized under the laws of The Netherlands, having its registered office at Schiphol Boulevard, 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered in the commercial register of Amsterdam under the number 34248696,

here represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in private seal and dated on 3 September 2008.

The above mentioned proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

### **Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office**

**Art. 1.** There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

**Art. 2.** The Company will assume the name of "ProLogis France CXVI S.à r.l".

**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **Title II. - Share Capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

**Art. 8.** Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

**Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

**Art. 11.** The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

**Art. 12.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 13.** The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

### **Title III. - Administration**

**Art. 14.** The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

**Art. 15.** Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

**Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 17.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 19.** The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

### **Title IV. - Winding-up, Liquidation**

**Art. 22.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

**Art. 23.** The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

#### *Transitory disposition*

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said appearing party ProLogis European Developments B.V. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the six hundred shares (600).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

### Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Follows the French version:

L'an deux mille huit, le cinq septembre.

Par devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

ProLogis European Developments BV, une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais, ayant son siège social à Schiphol Boulevard, 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 34248696,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 septembre 2008.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

### Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de "ProLogis France CXVI S.à r.l".

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

### Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000.- EUR) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 13.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 14.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre IV. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

#### *Souscription*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ProLogis European Developments B.V. prénommée, ici représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux six cents (600) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000.-EUR).

#### *Résolutions de l'Associée Unique*

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker. G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2008. LAC/2008/36799. — Reçu à 0,50%: soixante-quinze euros (€ 75.-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008121281/220/273.

(080140882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

#### **ProLogis France CXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.590.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifth day of September.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.



There appeared:

ProLogis European Developments BV, a limited liability company, organized under the laws of The Netherlands, having its registered office at Schiphol Boulevard, 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered in the commercial register of Amsterdam under the number 34248696,

here represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in private seal and dated on 3 September 2008.

The above mentioned proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

#### **Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office**

**Art. 1.** There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

**Art. 2.** The Company will assume the name of "ProLogis France CXVII S.à r.l."

**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### **Title II. - Share Capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

**Art. 8.** Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

**Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

**Art. 11.** The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail



within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

**Art. 12.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 13.** The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seize assets or documents of the Company.

### **Title III. - Administration**

**Art. 14.** The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

**Art. 15.** Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

**Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 17.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 19.** The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

### **Title IV. - Winding-up, Liquidation**

**Art. 22.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

**Art. 23.** The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

#### *Transitory disposition*

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said appearing party ProLogis European Developments B.V. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the six hundred shares (600).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mil huit, le cinq septembre.

Par devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

ProLogis European Developments BV, une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais, ayant son siège social à Schiphol Boulevard, 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 34248696,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 septembre 2008.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de "ProLogis France CXVII S.à r.l.".

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

## **Titre II. - Capital Social, Parts Sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000.- EUR) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 13.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 14.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre IV. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

##### *Souscription*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ProLogis European Developments B.V. prénommée, ici représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux six cents (600) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000.-EUR).

##### *Résolutions de l'Associée Unique*

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker. G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2008. LAC/2008/36800. - Reçu à 0,50%: soixante-quinze euros (€ 75.-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

116153

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008121282/220/273.

(080140871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

---

**LuxAvi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 80.546.

*Extrait du procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2007*

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LuxAvi les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, à partir de ce jour, le mandat se terminant lors de l'assemblée pour se terminer lors de l'assemblée statutaire de 2013:

- Michel CALVET, administrateur de société, demeurant à 10110 Bangkok (Thaïlande) 6B, Prem. Mansion, 121 Sukhumvit SOI 12,

- Corine CARRICART, administrateur, demeurant à 10110 Bangkok (Thaïlande) 6B, Prem. Mansion, 121 Sukhumvit SOI 12,

- Claude WASSENICH, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

2. Michel CALVET est nommé Président du Conseil d'Administration.

3. Est nommée commissaire de surveillance, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2010, la société Basic Ocean Company Limited, avec siège social à HongKong, 144-148 Des Vœux Road Central, Room A, 14th Floor Amtel Building.

4. Le siège social de la société est établi à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

Pour extrait conforme

Claude WASSENICH

Référence de publication: 2008121327/276/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07067. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

---

**Pré-Vert s.c.i., Société Civile Immobilière.**

R.C.S. Luxembourg E 2.036.

DISSOLUTION

Par décision du 29 avril 2008, les associés de la SCI Pré Vert:

- la S.A. Réalisations Immobilières Claude Scuri, et

- la S.à r.l. Bureau Immobilier Léa Kappweiler

chacune détentrice de 5 parts du capital social, représenté par 10 parts d'une valeur nominale de € 495,787 chacune, ont:

- approuvé les comptes de la liquidation clôturés au 31 décembre 2007 et le rapport relatif à la liquidation, présenté par le liquidateur M. Gilio Fonck, et lui ont accordé décharge;

- décidé de verser le produit de liquidation aux associés proportionnellement à la hauteur de leur participation dans la société;

- décidé que les livres et documents de la Société restent déposés pendant le délai légal de 5 ans à l'adresse 22, rue Père Conrad à Howald;

- prononcé la clôture de la liquidation.

Par conséquent, la société est dissoute.

G. Fonck

*Liquidateur*

Référence de publication: 2008121285/4167/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07090. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

---

**ProLogis France CXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.588.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifth day of September.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Developments BV, a limited liability company, organized under the laws of The Netherlands, having its registered office at Schiphol Boulevard, 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered in the commercial register of Amsterdam under the number 34248696,

here represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in private seal and dated on 3 September 2008.

The above mentioned proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office**

**Art. 1.** There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

**Art. 2.** The Company will assume the name of "ProLogis France CXVIII S.à r.l."

**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**Title II. - Share Capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

**Art. 8.** Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

**Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.



**Art. 11.** The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

**Art. 12.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 13.** The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seize assets or documents of the Company.

### **Title III. - Administration**

**Art. 14.** The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

**Art. 15.** Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

**Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 17.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 19.** The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

### **Title IV. - Winding-up, Liquidation**

**Art. 22.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.



**Art. 23.** The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

*Statement*

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

*Transitory disposition*

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

*Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said appearing party ProLogis European Developments B.V. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the six hundred shares (600).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

*Estimate of costs*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mil huit, le cinq septembre.

Par devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

**A COMPARU:**

ProLogis European Developments BV, une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais, ayant son siège social à Schiphol Boulevard, 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 34248696,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 septembre 2008.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de "ProLogis France CXVIII S.à r.l."

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes

ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

## **Titre II. - Capital Social, Parts Sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000.- EUR) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 13.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 14.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre IV. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

#### *Souscription*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ProLogis European Developments B.V. prénommée, ici représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux six cents (600) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000.-EUR).

#### *Résolutions de l'Associée Unique*

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker. G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2008. LAC/2008/36801. - Reçu à 0,50%: soixante-quinze euros (€ 75.-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008121283/220/273.

(080140846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

---

**Ansea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.658.

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2008*

Le mandat de Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, né le 6 octobre 1936 à Luxembourg, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers comme administrateur a été prolongé pour une nouvelle période de six ans donc jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

Le mandat de Madame Liette Gales, employée privée, née le 28 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers comme administrateur a été prolongé pour une nouvelle période de six ans donc jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

Madame Monique Brunetti-Guillen, conseil fiscal, née le 23 mai 1974 à Differdange, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, né le 24 juillet 1935 à Ettelbruck, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, pour une période de six ans donc jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

Monsieur Jacques Becker, conseil fiscal, né le 31 juillet 1976 à Luxembourg, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, né le 13 septembre 1968 à Luxembourg, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, pour une période de six ans donc jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008121555/7810/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04573. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

---

**Immologic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 114.879.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 septembre 2008*

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Madame Denise VERVAET, employée privée, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Madame Sabrina COLLETTE, employée privée, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Elle nomme aux fonctions de commissaire aux comptes Fiduciaire Glacis S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 LUXEMBOURG, 18a, boulevard de la Foire.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

L'assemblée décide de fixer le siège social au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008121326/506/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06547. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

---

**Oksiushka S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 136.409.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la terminaison des Conventions de Domiciliation et de Management conclues le 6 février 2008, pour une durée indéterminée, entre les deux sociétés:

- Oksiushka S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et Citco REIF Services (Luxembourg) SA (alors dénommée Citco (Luxembourg) SA), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 15 octobre, 2008.

Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe également de la démission de l'administrateur ainsi que du commissaire aux comptes, avec effet au 15 octobre 2008:

- Luxembourg Corporation Company SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur;

- CAS Services SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346, en tant que Commissaire aux Comptes.

Fait à Luxembourg, le 15 septembre 2008.

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008121329/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

---

**Merrill Lynch Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 112.502.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 juin 2008*

En date du 16 juin 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Robert BARNES de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 16 juin 2008;

- de nommer Monsieur Mark FENCHELLE, né le 14 janvier 1962 à Londres, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 16 juin 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Steven GLASSMAN, gérant de classe A

- Monsieur Michel RAFFOUL gérant de classe A

- Monsieur Mark FENCHELLE, gérant de classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008121344/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06687. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

---